

EXPLOITATIONS FORESTIERES DES DEPARTEMENTS  
DE L'EURE ET DE LA SEINE-MARITIME

AVENANT N° 100 DU 13 NOVEMBRE 2009

RELATIF A LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE PREVOYANCE

NOR :

IDCC : 8231

Entre :

La chambre syndicale des exploitants forestiers, scieurs, industries connexes de Haute-Normandie DM

Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Eure ;

Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Seine-Maritime ;

D'une part, et

La fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT (FNAF) ;

L'union professionnelle régionale de l'agroalimentaire CFDT de Haute-Normandie ; CC

L'union régionale des syndicats CFTC-AGRI de Haute-Normandie ; HB AD

La fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation des tabacs et des activités annexes Force Ouvrière ; YD

~~Le syndicat national des cadres d'entreprises agricoles - SNCEA/CPE-CGC ;~~

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1-

Les dispositions de l'article 31 bis "Garantie de ressources en cas de maladie ou accident" sont remplacées par les dispositions suivantes :

Article 31 bis : "Garantie de ressources en cas de maladie ou accident"

Les modalités de garantie de ressources en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident sont régies par l'accord de prévoyance du 10 septembre 2009 dont le contenu figure en annexe VI de la convention.

Ces dispositions concernent l'ensemble des salariés relevant du champ d'application de la présente convention, à l'exclusion :

- des cadres et personnels ressortissants de la convention collective du 2 avril 1952 inscrits à la CPCEA/CRCCA ou dans une autre caisse de retraite et de prévoyance cadre ;
- des VRP et bûcherons - tâcherons ressortissants d'autres dispositions conventionnelles.

Article 2'

Les parties demandent l'extension du présent avenant.

Fait à Rouen, le 13 novembre 2009.

(Suivent les signatures)

Pour la chambre syndicale des exploitants forestiers, scieurs, industries connexes de Haute-Normandie,

MOMMEAT Denis

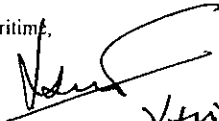
Pour le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Eure,

X. GORGE

Article final

DM A. J CC YD HB AD

Pour le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Seine-Maritime,

  
Yvon GORGO

Pour la fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT (FNAF),

ALLIANCE christian 

Pour l'union professionnelle régionale de l'agroalimentaire CFDT de Haute-Normandie,

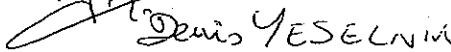
CABIN Christian 

Pour l'union régionale des syndicats CFTC-AGRI de Haute-Normandie,

MARCEL Bernard 

Astrid DESINTEBIN 

Pour la fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation des tabacs et des activités annexes Force Ouvrière

  
Denis YESELIN

Pour le syndicat national des cadres d'entreprises agricoles - SNCEA/CFE-CGE